

## SEUILS D'ASSUJETTISSEMENT À LA CSG, LA CRDS, LA CASA ET LA COTISATION MALADIE POUR L'ANNEE 2022 SUR LA BASE DES MONTANTS DE REVENU FISCAL DE REFERENCE FIGURANT SUR LES AVIS D'IMPOSITION DES REVENUS 2019<sup>1</sup> ET 2020

**Tableau 1 - Vous résidez en métropole**

Nombre de parts fiscales	Vous êtes exonéré de prélèvements sociaux	Vos prélèvements sociaux sont :		Vos prélèvements sociaux sont :		Vos prélèvements sociaux sont :
		- la CSG à 3,8 % ; - la CRDS à 0,5 % ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie		- la CSG à 6,6 % - la CRDS à 0,5 % ; - la Casa à 0,3% ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie		- la CSG à 8,3 % ; - la CRDS à 0,5 % ; - la Casa à 0,3% ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie
		Revenu fiscal de référence		Revenu fiscal de référence		Revenu fiscal de référence supérieur à :
supérieur à :	inférieur ou égal à :	supérieur à :	inférieur ou égal à			
1	11 431 €	11 431 €	14 944 €	14 944 €	23 192 €	23 192 €
1,5	14 483 €	14 483 €	18 934 €	18 934 €	29 383 €	29 383 €
2	17 535 €	17 535 €	22 924 €	22 924 €	35 574 €	35 574 €
2,5	20 587 €	20 587 €	26 914 €	26 914 €	41 765 €	41 765 €
Par demi-part supplémentaire	+ 3 052 €	+ 3 052 €	+ 3 990 €	+ 3 990 €	+ 6 191 €	+ 6 191 €
Par quart de part supplémentaire	+ 1 526 €	+ 1 526 €	+ 1 951 €	+ 1 995 €	+ 3 096 €	+ 3 096 €

<sup>1</sup> Pour les personnes franchissant le plafond d'assujettissement à la CSG au taux de 3,80 % en 2022

Tableau 2 - Vous résidez en Martinique, Guadeloupe ou à la Réunion

Nombre de parts fiscales	Vous êtes exonéré de prélèvements sociaux	Vos prélèvements sociaux sont :		Vos prélèvements sociaux sont :		Vos prélèvements sociaux sont :
		- la CSG à 3,8 % ; - la CRDS 0,5 % ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie		- la CSG à 6,6 % - la CRDS à 0,5 % ; - la Casa à 0,3% ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie		- la CSG à 8,3 % ; - la CRDS à 0,5 % ; - la Casa à 0,3% ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie
		Revenu fiscal de référence		Revenu fiscal de référence		Revenu fiscal de référence supérieur à :
supérieur à :	inférieur ou égal à :	supérieur à :	inférieur ou égal à :			
1	13 525 €	13 525 €	16 349 €	16 349 €	23 192 €	23 192 €
1,25	15 204 €	15 204 €	18 543 €	18 543 €	26 288 €	26 288 €
1,5	16 882 €	16 882 €	20 736 €	20 736 €	29 383 €	29 383 €
2	19 934 €	19 934 €	24 726 €	24 726 €	35 574 €	35 574 €
2,5	22 986 €	22 986 €	28 716 €	28 716 €	41 765 €	41 765 €
Par demi-part supplémentaire	+ 3 052 €	+ 3 052 €	+ 3 990 €	+ 3 990 €	+ 6 191 €	+ 6 191 €
Par quart de part supplémentaire	+ 1 526	+ 1 526	+ 1 995	+ 1 995	+ 3 096 €	+ 3 096 €

Tableau 3 - Vous résidez en Guyane

Nombre de parts fiscales	Vous êtes exonéré de prélèvements sociaux	Vos prélèvements sociaux sont :		Vos prélèvements sociaux sont :		Vos prélèvements sociaux sont :
		- la CSG à 3,8 % ; - la CRDS 0,5 % ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie		- la CSG à 6,6 % - la CRDS à 0,5 % ; - la Casa à 0,3% ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie		- la CSG à 8,3 % ; - la CRDS à 0,5 % ; - la Casa à 0,3% ; - la cotisation 1 % si vous êtes pris en charge par la CRPCEN pour les prestations maladie
		Revenu fiscal de référence		Revenu fiscal de référence		Revenu fiscal de référence supérieur à :
supérieur à :	inférieur ou égal à :	supérieur à :	inférieur ou égal à :			
1	14 142 €	14 142 €	17 125 €	17 125 €	23 192 €	23 192 €
1,25	15 897 €	15 897 €	19 419 €	19 419 €	26 288 €	26 288 €
1,5	17 652 €	17 652 €	21 713 €	21 713 €	29 383 €	29 383 €
2	20 704 €	20 704 €	25 703 €	25 703 €	35 574 €	35 574 €
2,5	23 756 €	23 756 €	29 693 €	29 693 €	41 765 €	41 765 €
Par demi-part supplémentaire	+ 3 052 €	+ 3 052 €	+ 3 990 €	+ 3 990 €	+ 6 191 €	+ 6 191 €
Par quart de part supplémentaire	+ 1 526	+ 1 526	+ 1 995	+ 1 995	+ 3 096 €	+ 3 096 €